

# NEWS janvier 2021

## Délibération portant organisation de l'Enseignement Primaire Nouveaux programmes - Repères de progressivité Livret Scolaire Unique



**La délibération n°127 portant organisation de l'enseignement primaire a été votée par le Congrès le 13 janvier 2021.**

**Les programmes et les repères de progressivité sont consultables pour les 3 cycles, sur le site de la DENC, voici le lien : <https://denc.gouv.nc/deliberation-portant-organisation-de-lenseignement-primaire-de-la-nouvelle-caledonie> .**

### **La délibération n° 127 :**

Cette délibération, qui a été modifiée par rapport à la précédente et pour laquelle, notre syndicat a étroitement collaboré à son élaboration, établit les modalités d'organisation de l'enseignement primaire. Elle a pratiquement été votée selon la copie travaillée en amont entre notre organisation syndicale, le cabinet de Mme Champmoreau et la DENC.



Lors de la séance du Congrès de légers changements ont été effectués suite à des amendements déposés. Il s'agit du conseil d'école. Nous avons fait la demande que cette instance de concertation soit facultative et puisse être mise en place selon les besoins et spécificités de chaque école car à l'usage, il était évident que toutes les institutions ne pouvaient pas être présentes à chaque fois, vu le nombre élevé de conseils d'écoles. Mais la version votée a repris les modalités du texte de 2019, avec l'obligation des conseils d'école. Nous espérons que les institutions qui constituent ces instances seront présentes pour les faire vivre.

Par ailleurs concernant l'enseignement complémentaire, nous avons demandé qu'il se concentre sur 2 axes. Mais il revient sur 3 axes avec un retour de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Nous espérons qu'un réel équilibre sera mise en œuvre sur les 3 axes de cet enseignement.

Nous avons réussi à faire accepter 10 (et non plus 11) conseils de cycles et animations pédagogiques sur les mercredis matins libérés. Dans certaines circonscriptions, il est possible que ces conseils et animations pourront être planifiés sur un autre jour durant le temps scolaire afin de s'adapter aux spécificités géographiques. Pour éviter l'organisation de trop nombreuses réunions hors temps scolaire, nous avons demandé et obtenu que toute réunion (hors quota fixé) supplémentaire ne pourrait se tenir seulement que si la moitié des membres de l'équipe en fait la demande. Cela concerne notamment les conseils de maîtres dont les objectifs doivent être clairement établis.

Un conseil école-collège sera institué par réseau d'établissements. Ces réseaux seront constitués par zones géographiques qui doivent être définies par le gouvernement. Il se tiendra obligatoirement 2 fois par an avec le directeur et seulement un enseignant par école et les personnels des collèges. Au-delà de ces 2 réunions, il ne se tiendra plus autant de fois que nécessaire mais quand la moitié des membres en fera la demande. Il est ainsi laissé à la discrétion des équipes pédagogiques de s'organiser selon leurs projets.

Nous accueillons positivement le chapitre sur l'innovation et l'expérimentation éducatives et pédagogiques. Cela permettra aux équipes pédagogiques volontaires d'innover en fonction de leurs spécificités et de leur projet d'école et toujours au bénéfice du bien-être et de la réussite de leurs élèves.



# NEWS janvier 2021



## Délibération portant organisation de l'Enseignement Primaire Nouveaux programmes - Repères de progressivité Livret Scolaire Unique (suite)

### Les programmes (Annexe 2) :

Ils sont semblables à ceux de 2019 à part les changements en histoire et les enseignements artistiques dans leur forme. Par contre, nous avons collaboré à une mise en forme que nous espérons plus claire et compréhensible avec des attendus de fin de cycle et les compétences à travailler beaucoup mieux repérables et notamment avec des tableaux synoptiques les récapitulant à la fin de chaque cycle. Ces programmes ne seront disponibles vraisemblablement qu'en version numérique dans un but écologique.

### Les repères de progressivité :

C'était une demande majeure des équipes pédagogiques que nous avons relayée auprès du gouvernement et de la DENC et nous sommes satisfaits qu'ils aient pu être publiés en même temps que les programmes.

### Livret scolaire unique :

Avant les grandes vacances, le groupe de travail auquel nous participions avait bien avancé sur les objectifs d'un produit minimum viable pour la rentrée 2021 et le développement devait se faire durant les vacances. Nous avons recontacté la DENC pour connaître les avancées et vous tiendrons au courant.

**Chers collègues, merci pour vos remontées qui nous ont permis d'apporter des propositions lors de l'élaboration de la délibération et la révision des programmes.**

**N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques après vous être appropriés les programmes et les repères de progressivité.**

## Mandatés dans les écoles pour 2021

**Merci de nous contacter par mail pour renouveler votre candidature pour 2021 ou être nouveau mandaté dans votre école en précisant votre école et si vous voulez être mandatés relais ou GT.**

Le syndicat peut désigner deux types de mandatés :

- Des enseignants qui feront le relais auprès de leurs collègues dans l'école sur les différentes informations syndicales → **Mandatés relais (participation aux conseils syndicaux).**
- Des enseignants voulant participer aux groupes de travail (G.T.) → **Mandatés G.T. (participation qu'aux groupes de travail).**

**Cette organisation permettra au sein de l'école de faire circuler l'information syndicale.**

Si vous étiez plusieurs à être mandatés dans votre école en 2020, merci de vous concerter pour 2021 avant de nous contacter.

**Les mandatés pour 2021 devront être à jour de leur adhésion.**




### **Pour nous contacter :**

Nous sommes joignables par mail en attendant la reprise des permanences au syndicat pour l'enseignement primaire le 11 février 2021



SECTEUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
**Christophe DABIN, Larissa THONON et Cédrik SANGARNE**

 GSM : CD : (687) 77.94.45 / LT : (687) 700 352  
(687) 41.03.00 - FAX : (687) 41.03.10



 CD : christophe.dabin@utcfecgc.nc  
LT : enseignement-primaire@utcfecgc.nc

 Complexe Commerciale LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6 BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX